

« Mardi 31 janvier : grève générale »

Le 19 janvier, nous étions 2 millions dans les rues à manifester contre la réforme des retraites. Plus de 200 rassemblements répertoriés sur le territoire, de nombreux salarié-es de nos secteurs se sont déclaré-es grévistes. Des salarié-es isolé-es sans présence syndicale dans l'entreprise ont contacté les unions locales CGT pour connaître leurs droits en matière de grève. Bravo à vous toutes et tous!

Pour rappel : Le droit de faire grève n'est pas conditionné à la présence d'un syndicat dans l'entreprise, si un appel national et interprofessionnel est lancé par une ou plusieurs organisations syndicales. vous avez le droit d'exercer votre droit de grève. Les salarié-es du secteur privé ne sont pas tenu-es de déposer un préavis de grève mais informent l'employeur du motif de l'absence. Lorsqu'il s'agit d'une grève nationale et interprofessionnelle, les revendications collectives mentionnées dans l'appel national sont suffisantes.

Une réforme qui crée une trappe à pauvreté : Aujourd'hui, 29% des personnes âgées de 61 ans ne sont ni en emploi ni à la retraite.

Dès 2019, la cour des comptes nous informait que les seniors licenciés à 57 et 58 ans ont épuisé leurs droits à l'allocation chômage avant de pouvoir prendre leur retraite. Lorsque l'on sait qu'à compter du 1er février 2023, la réforme de l'assurance chômage va raccourcir de 9 mois la durée d'indemnisation des chômeurs seniors, ils passeront à une indemnisation maximale de 36 mois à 27 mois, on peut redouter que le report de l'âge de départ légal à la retraite, prolonge cette période de précarité jusqu'à créer des trappes à pauvreté. La période d'attente avant de bénéficier d'une retraite à taux plein ou avec décote pourraient atteindre de quatre à cinq ans. Une paupérisation qui concerne plus de 2 millions de personnes.

Les femmes plus durement impactées : Aujourd'hui,

la retraite moyenne de droits directs des femmes est inférieure de 40 % à celle des hommes.

Cet écart est la conséquence de carrières professionnelles moins rémunérées en moyenne de 28% (en salaire mensuel) que celle des hommes. Mais il est aussi la conséquence des carrières interrompues pour congés parentaux, temps partiels subis et autres freins qu'elles rencontrent pour valider une carrière complète.



A chaque fois que l'on allonge la durée de cotisation requise pour partir en retraite, que l'on repousse l'âge de départ sans mise en place d'une égalité salariale et professionnelle réelle, on baisse les pensions des femmes aux carrières hachées? tout en rendant leur départ en retraite moins accessible.

Mardi 31 on y retourne : C'est un gouvernement « droit dans ses bottes » qui compte passer en force malgré le refus de près de 93% des salarié-es de prendre sa retraite à 64 ans! Et pour cause, les salarié-es mieux que quiconque savent la difficulté aujourd'hui de rester en emploi après 55 ans sans être épuisé-es physiquement comme psychologiquement.

Mais nous avons déjà connu et gagné en 1995 comme en 2019 le retrait de ces projets de contre réformes qui ne demandent des efforts qu'aux salarié-es, en évitant de mettre à contribution le capital et les grandes entreprises. Cette année c'est près de 80 milliards de dividendes qui ont été versés aux actionnaires.

De l'argent il y en a ailleurs que dans nos poches.

Cette fois-ci, une fois de plus, nous contraindrons le gouvernement à abandonner son projet mortifère sous la pression de notre mobilisation.

Mardi 31 janvier, grève générale!

Newsletter :

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/lettre-dinformation/inscription-a-la-liste-de-diffusion/>

Site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

